

L'enquête Publique du Bus Tram d'Antibes Sophia Antipolis

L'Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'un transport en commun en site propre pour le « Bus Tram » et emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Antibes et de Biot se déroule :

Du 6 décembre 2012 au 17 janvier 2013.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence Alpes Côte d'Azur) a rendu un avis sur cette étude d'impact le 15 octobre 2012.

Pour consulter l'avis de l'autorité environnementale, cliquez [ici](#)

Le siège de l'enquête publique est fixé en Mairie d'Antibes à la Maison des Associations :
288, chemin de Saint Claude, Antibes.

Un dossier d'enquête publique et un registre sont mis à votre disposition :

- **A la mairie d'Antibes** : Maison des Associations, 288, chemin de Saint Claude, Antibes :
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h.
Les 24 et 31 décembre 2012, la maison des associations sera exceptionnellement fermée à 17h ;
- **A la mairie de Biot** : mairie annexe, Espace Saint-Philippe, avenue Roumanille, Biot :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h ;
- **A la mairie de Valbonne** : place de l'hôtel de ville, BP 109, Valbonne :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- **A la mairie de Vallauris** : Hôtel de ville, place Jacques Cavasse, Vallauris-Golfe-Juan) :
Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

⇒ Toutes observations pourront être consignées sur ce registre unique en mairies, ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'Antibes (Maison des Associations, cours Masséna, BP 2205, 06606 Antibes - Juan-les-Pins cedex).

Des permanences du commissaire enquêteur sont organisées en mairies :

- **Antibes** (Maison des associations, 288, chemin de Saint Claude, Antibes) :
Les vendredi 7 et samedi 15 décembre 2012, puis les jeudi 3 et 17 janvier 2013 : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h ;
- **Biot** (mairie annexe, Espace Saint-Philippe, avenue Roumanille, Biot) :
Les mercredi 9 et lundi 14 janvier 2013 de 11 h à 14 h ;
- **Valbonne** (Mairie, place de l'hôtel de ville, BP 109, Valbonne) :
Le mardi 11 décembre 2012 et le lundi 7 janvier 2013 de 8h30 à 12h30 ;
- **Vallauris** (Hôtel de ville, place Jacques Cavasse, Vallauris-Golfe-Juan) :
Le vendredi 11 janvier 2013 de 9h à 12h.

⇒ A l'issue de cette période, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et ses conclusions, qui seront déposés en mairies d'Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris, ainsi qu'à la Préfecture des Alpes Maritimes (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau des Affaires Juridiques et de la légalité).

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique à été pris par la Préfecture le 12 novembre 2012

Pour consulter l'avis légal, cliquez [ici](#)

Le dossier d'enquête publique est consultable en cliquant sur les liens ci-dessous.

- [Le sommaire général](#);
- [L'objet de l'enquête: Informations juridiques et administratives](#);
- [Le plan de situation](#);
- [La notice](#);
- [Le plan général des travaux](#);
- [L'étude d'impact : le sommaire](#);
- [Le résumé non technique](#);

- L'appréciation des impacts du programme et des effets cumulés;
- Les auteurs des études;
- L'état initial de l'environnement;
- La définition de la solution proposée: Les raisons du choix du parti;
- L'analyse des effets du projet et des mesures envisagées;
- L'analyse des effets du projet sur la santé publique;
- La synthèse des mesures envisagées et estimation des coûts;
- Les coûts collectifs des pollutions et nuisances sonores et des avantages;
- L'analyse des méthodes d'évaluations utilisées;
- L'étude socio-économique;
- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Antibes;
- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Biot;
- Le bilan de la concertation;
- Les avis institutionnels;
- Le glossaire.

Après l'enquête publique

Une **Déclaration de Projet** sera prise, qui aura pour objet de confirmer l'intérêt général de l'opération et d'y apporter éventuellement des modifications pour prendre en compte l'avis de la commission, du public, et des différentes autorités consultées.

Enfin, la **Déclaration d'Utilité Publique**, permettant de procéder à des expropriations nécessaires à la réalisation de l'opération, sera prononcée par arrêté préfectoral et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Préparation et réalisation des travaux

Les études approfondies permettront également de définir précisément les travaux à réaliser et le phasage correspondant. Ce phasage des travaux sera élaboré avec l'objectif de limiter au maximum la gêne pour les habitants de la zone et les usagers de transports en commun.

Les travaux ne pourront démarrer qu'après avoir été déclarés d'intérêt général.

Les travaux devraient commencer au premier semestre 2014, pour une mise en service début 2017.